



6 mars 2024

(24-2081)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 6 mars 2024, est distribuée à la demande de la Délégation du Maroc.

Projet de loi No. 61-22 modifiant et complétant le dahir portant loi No. 1-75-292 du 19 septembre 1977 édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses

Adoption du projet de loi No. 61-22 modifiant et complétant le dahir portant loi No. 1-75-292 du 19 septembre 1977 édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses.

https://www.onssa.gov.ma/wp-content/uploads/2024/01/DAH.1-75-292.FR_c5.pdf
https://members.wto.org/crnattachments/2024/SPS/MAR/24_01897_00_f.pdf

Le présent addendum concerne:

- ☐ Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- ☒ La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- ☐ Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- ☐ Le retrait d'une réglementation projetée
- ☐ Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- ☐ Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

- ☐ Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désignés pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Division de la Normalisation et des Questions SPS
Direction de l'Évaluation des Risques et des Affaires Juridiques
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat

Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13
GSM: +(212 6) 73 99 78 17
Fax: +(212 5) 37 68 20 49
E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma
Site Web: <http://www.onssa.gov.ma>

Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Division de la Normalisation et des Questions SPS
Direction de l'Évaluation des Risques et des Affaires Juridiques
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat
Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13
GSM: +(212 6) 73 99 78 17
Fax: +(212 5) 37 68 20 49
E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma
Site Web: <http://www.onssa.gov.ma>
